

1. Le séminaire s'est tenu à Managua du 31 mai au 2 juin 2016 et comprenait six séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, d'une puissance administrante et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts. Il a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

2. Le séminaire a été dirigé par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Rafael Darío Ramírez Carreño, et il a rassemblé les représentants des États membres suivants du Comité spécial : Antigua-and-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Grenade, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Sierra Leone et Venezuela (République bolivarienne du). Une puissance administrante, la France, ainsi que l'Algérie, l'Argentine, l'Espagne et le Maroc ont participé en qualité d'observateurs. En outre, 6 territoires non autonomes et 11 experts ont participé au séminaire.

3. À la 1^{re} séance, le 31 mai, le Président a nommé Sacha Sergio Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) et Stanislav Aleksaev (Fédération de Russie) Vice-Présidents du séminaire, et José Antonio Cousiño (Chili) Rapporteur, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du séminaire.

4. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Le rôle joué par le Comité spécial pour ce qui est de faire avancer le programme de décolonisation dans les territoires non autonomes au cas par cas :
 - a) Stratégies visant à accélérer le processus de décolonisation;

- ii) Dans la région des Caraïbes;
- iii) Dans d'autres régions;
- b) Effets de la situation socioéconomique, des questions environnementales et des changements climatiques sur le processus de décolonisation, compte tenu des objectifs de développement durables

plurinational de Bolivie, du Nicaragua et du Maroc. Des déclarations ont été faites également par les huit experts suivants : Wilma Reverón Collazo, Carlyle Corbin, Sergei Cherniavsky, Ri

existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'auto-administrer totalement;

c) Ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation;

d) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale;

e) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique;

f) Ont constaté le rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part aux séminaires régionaux sur la décolonisation sur l'invitation du Comité;

g) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il incombait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

h) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

i) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la Déclaration universelle des droits de l'homme;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

d) Ont fait part de la préoccupation persistante du Comité spécial devant le fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué de renseignements sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

e) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat;

f) Ont noté la demande tendant à ce que, dans la résolution relative à la Polynésie française, il soit explicitement fait mention des droits inaliénables du peuple du territoire sur ses ressources naturelles, y compris les ressources marines

k) Ont également pris note de la demande tendant à ce que les missions de visite de l'Organisation des Nations Unies à la Nouvelle-Calédonie se poursuivent;

l) Ont en outre pris note des propositions faites par le représentant du secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien, concernant notamment l'accueil éventuel du prochain séminaire de la région du Pacifique par un membre du Groupe, et l'envoi en Nouvelle-Calédonie, avant ce séminaire, d'une mission de visite mixte du Comité spécial et du Groupe;

m) Ont pris note des préoccupations exprimées par le représentant de la Fédération des groupements de droit particulier local au sujet des problèmes touchant le système foncier traditionnel en Nouvelle-Calédonie, sachant que des milliers de familles n'avaient pas encore recouvré leurs droits fonciers et qu'une étude approfondie de l'état d'avancement de la réforme foncière s'imposait;

n) Ont pris acte des efforts de rééquilibrage économique et social déployés par la Puissance administrante et constaté qu'il fallait en faire davantage pour veiller à ce que le transfert de pouvoirs prévu dans l'Accord de Nouméa soit effectué dans les temps et pour renforcer dûment les capacités du peuple kanak;

o) Ont réaffirmé la résolution 70/99 de l'Assemblée générale, qui disposait qu'en l'absence d'une décision de l'Assemblée elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administrait complètement au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante concernée devait continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

p) Ont de nouveau engagé toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie et dans le cadre de l'Accord de Nouméa;

q) Ont souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire, notamment la suite donnée aux recommandations formulées au terme de la mission de visite.

l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont les principes fondamentaux s'appliquaient à la question de Porto Rico;

c) Ont pris note de l'exposé présenté par l'expert de Porto Rico sur les répercussions de la grave crise budgétaire sur la situation économique et sociale de Porto Rico, et ont regretté que son statut actuel de subordination politique empêche le peuple portoricain de prendre des décisions souveraines qui lui permettraient de faire face aux graves difficultés économiques et sociales, notamment le chômage, la marginalisation, l'insolvabilité et la pauvreté;

d) Ont exigé la libération du prisonnier politique condamné pour avoir lutté en faveur de l'indépendance et l'autodétermination de Porto Rico, Oscar López Rivera, emprisonné depuis 35 ans dans des conditions inhumaines.

- k) Ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration

r) Ont souligO

y) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions des Nations Unies;

z) Dans le cadre de la troisième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des v te l a e a e é air M

Venezuela (République bolivarienne du) (présidence)	Rafael Darío Ramírez Carreño ^a Douglas Nicomedes Arcia Vivas ^a Yumaira Coromoto Rodriguez Silva ^a Martha Gabriela Finol de Olivero
Antigua-et-Barbuda	Claxton Duberry
Bolivie (État plurinational de)	Sacha Sergio Llorentty Solíz ^a
Chili	José Antonio Cousiño
Chine	Wei Zonglei ^a Liu Song
Côte d'Ivoire	François Xavier Zabavy ^a
Cuba	Ana Silvia Rodríguez Abascal ^a

Espagne	Francisca María Pedrós Carretero
Maroc	Omar Hilale
	Mahmoud Rmiki
	Azzeddine Farhane
	Abderrahim Kadmiri
	Khaddad El Moussaoui
	Mostafa Mouahhidi
	Omar Kadiri
France	Frédéric Basaguren
	Sylvie Decroix
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^b	Ross Denny
Samoa américaines	Daniel Aga
Îles Falkland (Malvinas) ^c	Krysteen Ormond
Gibraltar	Joseph Bossano
	Albert Poggio
Guam	Edward A. Alvarez
Nouvelle-Calédonie	Jean-Louis d'Anglebermes
	François Bockel
Sahara occidental	Ahmed Boukhari
	Suliman Tieb
	Mayra Sandoval de Tieb
Alejandro Betts	
Michael Bevacqua	
Julien Boanemoui	
Sergei Cherniavsky	
Carlyle Corbin	

^b Présent au séminaire mais n'a pas pris la parole.

^c La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

